

Monsieur Joël FOURNY
Président de CMA France
Président de la CPN 56
12 avenue Marceau
75008 PARIS

Pantin, le 15 novembre 2023

Nos Réf : DV/FW 2023– N°62

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le Président,

Nous venons de recevoir le projet d'ordre du jour de la CPN 56 prévue le 21 novembre 2023.

Nous constatons que les propositions de notre organisation syndicale transmises le 30 octobre et le 10 novembre dans les délais réglementaires **ont été censurées** par vos services.

Ces propositions avaient été présentées lors du groupe de travail du 23 octobre ; puis nous vous avons confirmé par mail, en date du 30 octobre, notre accord pour « *une rencontre ayant pour objet les fiches emploi type "assistant en formalités", "conseiller en clientèle" et "conseiller" (...) en bilatérale et en présentiel...* », message resté sans réponse.

Une fois de plus, nous constatons que les textes qui régissent nos instances paritaires sont bafoués, ignorés.

A titre d'exemple, nous n'avons plus accès aux projets de comptes rendus de ces rencontres depuis six mois.

Ces pratiques récurrentes, qui remettent en cause le paritarisme, sont à l'origine du recours en Conseil d'Etat de la Fédération des Services CFDT, suite à la parution des fiches emplois commerciaux dans des conditions non conformes aux textes.

Nous informons de cette situation Monsieur le président de la CPN 52 ainsi que les membres de l'ONE et de la CPN 56.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Fabienne Wachez et Dominique Vouillat,
Représentants nationaux de la CFDT des CMA

